Arrêté ministériel n° 2019-637 du 31 juillet 2019 définissant les modalités du contrôle des aptitudes à la conduite d'un véhicule pour l'obtention d'un permis de conduire monégasque par échange d'un permis de conduire étranger

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	31 juillet 2019
Publication	Journal de Monaco du 2 août 2019[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Immatriculation, circulation, stationnement

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/07-31-2019-637@2026.07.04

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 2 août 2019
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2019/Journal-8445